



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Tahar BENREDJEB  
03 22 97 33 31

tahar.benredjeb@culture.gouv.fr

Références : IA0802751800010-2

Nordex France  
194 Avenue du président Wilson  
93210 PLAINE-STADE-SAINT-DENIS

À l'attention de Monsieur Marc Serra,

Amiens le 14 décembre 2018,

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** NEUVILLE-Boujonval, EQUANCOURT, FINS, HEUDICOURT, SOREL (SOMME), Extension  
du Parc éolien du Douiche. Dossier AEU 80-2018-68.  
IA0802751800010.  
Livre V du Code du patrimoine.

Madame, Monsieur,

La Préfecture de la Somme m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 12 novembre 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région,  
et par délégation,  
Le directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Le préfet de région

Direction régionale des  
affaires culturelles

à

Service régional de  
l'archéologie

Préfecture de la Somme  
51 Rue de la République  
80020 AMIENS CEDEX 9

Affaire suivie par :  
Tahar BENREDJEB  
03 22 97 33 31

tahar.benredjeb@culture.gouv.fr

Références : IA0802751800010-1

Amiens le 14 décembre 2018,

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** NEUVILLE-Boujonval, EQUANCOURT, FINS, HEUDICOURT, SOREL (SOMME), Extension  
du Parc éolien du Douiche. Dossier AEU 80-2018-068.  
IA0802751800010.  
Votre courrier du 3 septembre 2018.  
Livre V du Code du patrimoine.

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 12 novembre 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,  
et par délégation,  
Le directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc COLLART